



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Rapport n°: 1021841806 10

F 063209

Safety, quality and environmental services

☐ Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11

☐ Brabant : Tél.: 02 674 57 11

☐ Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11

☒ Wallonie : Tél.: 081 432 611

Rési. Code:

1

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

Membre n°: Demandeur:

Responsable des travaux: Installation: Propriétaire/gestionnaire:
Nom, Prénom: Nom, Prénom: Adresse: Rue l'Hôtel communal 42 (étage)
N° carte d'identité: CP + Commune: 4460 Grotte Hellogne
N° TVA: BE Tél.: 1

Bases de l'examen: ☒ Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE) ☐ RGPT ☐
☒ Art 270 ☐ mise en usage ☒ modification ☒ extension ☒ Art 86 ☐ Art 271bis
☐ mobile ☐ temporaire ☐ Art 87 ☐ Art 278
☐ Art 271 ☐ périodique ☐ contrôle ☐ Art 88 ☐ Art
☐ Art 276 ☐ renforcement ☐ Art 276bis: vente d'une unité d'habitation ☐ Art ☐ Art
① Unité d'habitation
② Unité de travail domestique
③ Parties communes
④ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique:

Données distributeur: EAN: Compt. kWh n°: Index jour: nuit: ☐ EAN non communiqué ☐ Compt. kWh non placé
Protection branchement (A): ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☐ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100 ☐ n°: Index nuit:
Données installation: Conçue pour U_n: ☒ 230V ☐ 3x230V ☐ 3N400V ☐ Type de prise de terre:
Courant nominal maximum (A): ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☐ 40 ☐ 50 ☒ 63 ☐ 80 ☐ 100 ☐ ☐ boucle de terre ☒ barres / piquets
Câble d'alimentation tableau principal: 4 X 10 mm² - Type: EXUB
Description installation: ☒ Dispositif diff. gén.: 63 A / 300 mA Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 12
☐ Voir annexe(s)

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés:

☒ Contacts Dir. ☒ Contacts Indir. ☒ Montage ☒ Appareils ☒ Matériel ☒ >/section ☒ Schémas ☐ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre: 16,2 Ω ☒ Isolement général: 110 MΩ ☒ Continuité de terre ☐ Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général: ☐ était plombé ☐ a été plombé ☒ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Infractions	Visa GRD:
Nouvelle installation	
☒ Néant	
Infractions Installation existante	
☒ Néant	
Remarques	
☒ Néant	

A.I.E. Seraing
Raccordement
18-02-2010
Michel NAISSE

Mandataire GRD: Nom: Visa:

Conclusion(s):

☒ La nouvelle installation est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.
☒ L'installation existante est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.

L'installation électrique doit être
recontrôlée avant le 03 12 2010.
● par le même organisme de contrôle (**)

Agent visiteur:

Nom: Deurloo Agent n°: 2184 Date: 3 12 2010
Annexe(s): ☐ Schéma(s) de position: 2 ☐ Schéma(s) unifilaire(s): 1

Pour le Directeur Général: Signature

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
Le Service Public Fédéral Économie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
(**) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Énergie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.